

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative



## REGLEMENT

### Journée des comités

**ARTICLE 1 :** cette journée est ouverte à tous les membres des comités des clubs de Meurthe et Moselle ainsi qu'à leur conjoint(e), compagne ou compagnon s'ils sont licenciés.

**ARTICLE 2 :** Elle se déroulera en quatre parties (ou en trois si les conditions ne sont pas idéales) en triplète à la mêlée tournante. Les parties débuteront à 9 h 00. Deux parties devront se dérouler et terminées le matin. Les parties reprendront à 14 h 30.

**ARTICLE 3 :** Les inscriptions étant faites à l'avance, le tirage au sort des quatre parties sera fait en amont par les membres du comité départemental. En cas de défection le jour même d'un ou de plusieurs participants, le jury adaptera le tirage au mieux (Possibilité de jouer à trois contre deux ou même en doublette si le nombre d'inscrits l'oblige).

**ARTICLE 4 :** à l'issue des quatre parties un classement individuel sera effectué (meilleur point avérage en cas d'égalité) et seront récompensés :

- Le meilleur membre masculin des comités des clubs.
- Le meilleur membre féminin des comités des clubs.
- Le meilleur président.
- La meilleure présidente.
- Le meilleur conjoint ou compagnon.
- La meilleure conjointe ou compagne.

**ARTICLE 5 :** Le concours sera géré avec les moyens informatiques.

**ARTICLE 6 :** L'achat des récompenses sera à la charge du club qui reçoit. L'indemnité d'arbitrage au tarif en vigueur, sera réglée par le CD54 qui nommera l'arbitre de cette manifestation.

**ARTICLE 7** : La journée étant placée sous le signe de l'amitié, il est souhaitable que toutes les équipes participantes restent jusqu'à la fin de cette épreuve sportive.

**Les licences ne seront rendues qu'à la fin de la quatrième partie. Cette manifestation se terminera par un vin d'honneur, après la proclamation des résultats et la remise des récompenses.**

**Ce règlement, étudié par la Commission Technique et Sportive, a été approuvé par le Comité Départemental le 13 juillet 2018.**

La Présidente du CD 54

Le Responsable de la Commission  
Technique et Sportive

*Patricia Pidol*

*Bernard Guéricolas*

Patricia PIDOL

Bernard GUÉRICOLAS